

Norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Norme IFRS 2

Publication

Par ailleurs, les règlements européens suivants ont impacté IFRS 2 :

- Règlement CE n° 495/2009 du 3 juin 2009 portant adoption de la version révisée d'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" : consulter le § C2 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 243/2010 du 23 mars 2010 portant adoption des améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2007-2009) : consulter l'annexe ;
- Règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés" (consulter le D4 de l'annexe) et d'IFRS 11 "Partenariats" (consulter le § D5 de l'annexe) ;
- Règlement UE n° 1255/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur" : consulter le § D5 de l'annexe ;
- Règlement UE n° 2015/28 du 17 décembre 2014 portant adoption des améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012) : consulter l'annexe ;
- Règlement (UE) n° 2016/2067 du 22 novembre 2016 portant adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 : modification § 6, ajout § 63C ;
- Règlement CE n°2019/2075 du 29 novembre 2019 portant adoption des modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS.